

L'an deux mille seize, le vingt-et-un octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., INGOUF P., DUBOIS G., SYLVESTRE R., CREPEL O., LHOMME Yann et LAURET E.

Excusés : Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir M. CREPEL Olivier.

M.GODIN David qui a donné pouvoir à Mme LAURET Emilie.

Absents : Mme BUFFARD Nadine et M. LHOMME Yann

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- Ajout de points supplémentaires :
- Délibération modification des statuts de la CCYN et la détermination du nombre de délégués communautaires.
- Convention avec les cars moreau pour le transport des élèves à la piscine Tournesol.
- Délibération facture AMS clôtures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 Août 2016 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 Août dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2016-53 DELIBERATION Dons: M. le Maire informe les membres que des dons ont été reçus en mairie :

- Mme Alexandre 30 €
- la société SPI Extincteurs de 50€
- la société HUVET de 50 €

Les membres approuvent ceux-ci et autorisent M. le Maire à établir les titres correspondants.

3°)2016-54 Chèque SMACL, remboursement d'indemnités journalières :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'on a reçu un chèque de remboursement de la SMACL concernant le remboursement des indemnités journalières de M.JOURDAIN Patrick du 18/04 au 27/08/2016 pour un montant de 4453.07€.Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

4°)2016-55 Avenants SMACL, contrats IRCANTEC et CNRACL pour 677.26€ : M. le Maire expose les deux avenants de la SMACL. Les membres acceptent et autorisent M. le Maire à régler cette somme.

5°) Ecole de Sainte Colombe , soutien, demande de don : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de n'accorder aucun don.

6°)APRR, pont de l'autoroute : Après avoir contacté un conseiller départemental, M.BOUCHIER, M.SYLVESTRE a effectué un courrier le 8 septembre à la Société d'autoroute concernant les dégradations importantes sur la D323 au niveau de l'entrée et de la sortie du pont qui surplombe l'A19. Une réponse lui est parvenue où lui est indiqué que la Direction Régionale de Nemours est informée et donnera suite à cette affaire.

7°)2016-56 Don chasse : M. le Maire annonce aux membres du Conseil que la commune a reçu un don de la Société de Chasse de 6 € pour l'année 2016. Les membres autorisent M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

8°)2016-57 Convention de transport par car des élèves de l'école de CUY à la piscine Tournesol à SENS le jeudi de 13h45 à15h30 : Le Conseil Municipal accepte celle-ci.

9°)2016-58 Convention de mise à disposition de locaux communaux , accueil de loisirs périscolaires et extra scolaires
Les membres autorisent M.le Maire à signer cette convention pour l'année 2016/2017.

10°)2016-59 Convention de mise à disposition du personnel communal à la CCYN concernant l'accueil de loisirs périscolaires et extra scolaires pour l'année 2015/2016 : Le Conseil Municipal approuve et autorise M.le Maire à signer.

11°)2016-60 Prix de vente d'une plaque de columbarium : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente d'une plaque de columbarium à 80€.

12°)2016-61 Achat de 3 bancs de maternelle : En début d'année scolaire les institutrices de maternelle ont demandé 3 bancs. Le coût de ceux-ci s'élèvent à 407.92€TTC. Cet achat sera réglé au compte 2184 Mobilier.

13°)2016-62 Achat de barrières : Dix barrières de sécurité ont été achetées pour un montant de 546€ TTC. Le Conseil Municipal accepte cet achat et autorise M.le Maire à régler au compte d'investissement 21578.

14°) 2016-63 COSOLUCE: Renouvellement du contrat d'abonnement arrivant à échéance au 31 décembre 2016:le pack premium s'élève à 1515.04€ HT soit 1818.05€TTC.

15°)2016-64 Délibération Eclairage Public , forfait maintenance éclairage public au SDEY:M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation financière de la maintenance préventive du réseau d'éclairage public permet de donner aux communes le coût forfaitaire annuel par point lumineux de cette prestation proposée par le SDEY.

Le montant forfaitaire annuel par point lumineux proposé tient compte de la part apportée par le SDEY de 20% du montant TTC. Il est proposé à la commune par point lumineux avec une seule visite ; un coût annuel de 372€.

16°)2016-65 SDEY : Avant projet maisons rue Chèze: Une convention définit les conditions d'études, de réalisation, de

financement des travaux d'extension pour l'alimentation des 11 lots BRUGGEMAN réalisées par le SDEY sur la commune de CUY.

Le SDEY sera Maître d'Ouvrage et assurera la maîtrise d'oeuvre. Le montant estimatif des travaux s'élève à 47123.76€TTC et la part communale sera de 26000.73€ HT (soit la basse tension 17733.41€, le réseau de télécommunication 2893.56€ et la fibre 5373.76€) . Les membres autorisent M. le Maire à signer la convention.

17°)Travaux Place Marie Noël : ils seront faits prochainement.

18°) 2016-66 Mission maîtrise d'œuvre AZIMUT Conseils : M. le Maire fait part aux membres de la demande d'aide concernant l'opération de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement eaux usées Rue André Chêze. Ces travaux s'élèvent à 3600€ HT soit 4320€ TTC. Les membres approuvent.

19°)Voisins vigilants : la commune s'est intéressée sur ce service. Des administrés de la commune se sont inscrits. L'abonnement s'élève à 800€ TTC. Les membres refusent cet abonnement.

20°)2016-67 Délibération facture AMS Clôtures : Après quelques temps d'attente, la réalisation d'une clôture partant du lavoir jusqu'au terrain multisports a été réalisée pour un montant de 3492€ HT soit 4190.40€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler cette somme au compte 21721 Terrains nus.

21°)2016-68 Délibération modification des statuts de la CCYN : M. le Maire donne lecture des différentes modifications des statuts de la CCYN. Le Conseil Municipal approuve celle-ci.

22°)2016-69 Délibération désignation des conseillers communautaires :Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 réintroduisant la possibilité d'un accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre. En conséquence la liste des conseillers communautaires pour la commune de CUY est la suivante :

*conseiller communautaire titulaire : M.SYLVESTRE François

*conseiller communautaire suppléant : M.DECLINCHAMP Frédéric

22°)DIVERS :

***Villeblevin** : M. le Maire donne lecture du courrier des élus de Villeblevin adressée à M. le Préfet concernant l'arrivée de 50 migrants dans l'établissement du centre de loisirs.

***Aide de l'installation de médecin** : le Conseil Départemental a transmis aux communes la délibération prise en séance du 1er juillet 2016 concernant la lutte contre la désertification médicale et la mise en œuvre de dispositifs d'aide en faveur de l'installation de professionnels et les conditions générales d'attribution de l'aide.

***Centre de loisirs de CUY** : M. le Maire fait part du fonctionnement du Centre de Loisirs de CUY.

* **Les chats sur la commune** : Une pétition a été adressée en Mairie au niveau des maisons Brennus Habitat. Des personnes inconscientes nourrissent des animaux errants et les laissent se reproduire de façon anarchique.

Les agents techniques ont déjà capturé plusieurs animaux qui ont été stérilisés et relâchés. Ceci à la charge de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.